



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/86

8.6 Emploi – Formation professionnelle

Approbation de l'offre de FRANCE CONCEPT FORMATION pour une formation « Equipier de Première Intervention » et « Manipulation des extincteurs »

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la volonté de la Collectivité de dispenser des formations relatives à la sécurité et à la prévention,

Vu l'offre de la Société FRANCE CONCEPT FORMATION proposant une cession pour un groupe de 4 à 10 personnes sur le thème « Equipier de Première Intervention » et 2 cessions pour des groupes de 4 à 10 personnes sur le thème « Manipulation des extincteurs »,

Considérant les besoins de la Collectivité en termes de formation d'Equipier de Première Intervention et de Manipulation des extincteurs au sein des effectifs municipaux,

Considérant que la Société FRANCE CONCEPT FORMATION propose une offre économiquement avantageuse, et correspond aux besoins de la Collectivité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la Société FRANCE CONCEPT FORMATION, sise 3 Avenue José Nobre, 13500 MARTIGUES, pour un montant hors taxe de mille cent euros (1 100 € HT) et de mille trois cent vingt euros toutes taxes comprises, (1 320 € TTC).

Article 2 :

L'imputation de cette dépense est prévue à l'article correspondant du Budget Primitif 2025.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS et Madame la Directrice des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au Service des Finances pour engagement, et au service des Ressources Humaines.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont dispose l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>/

Fait à GRANS, le 05 novembre 2025

Publié le 06/11/2025

Le Maire,

Philippe LÉANDRI

Signature : 
Souscrit par : Philippe LÉANDRI
Date : 05/11/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

Devis

Numéro D-20251021-1297
Date d'émission 21 oct. 2025
Date d'expiration 20 nov. 2025
Type de vente Prestations de services

Émetteur
France Concept Formation
3 AVENUE JOSEPH KIENZLE
13500 MARTIGUES - France
contact@franceconceptformation.fr
+33970703414

Client ou Cliente

COMMUNE DE GRANS
211300447
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS - France
N° de TVA FR48211300447

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Formation équipier de première intervention	1 unité	1100,00 €	20%	1100,00 €

Référence: EPI

4 à 10 personnes par groupe - Programme de formation en pièce jointe- Générateur de flamme écologique- Extincteurs Co2 de formation- Extincteur EA de formation- Renseignement du registre de sécurité- Attestation de fin de formation

BONUS 1 : Exercice d'évacuation sur demande

BONUS 2 : Accès à un livret PDF de 92 pages sur le risque incendie

Formation manipulation des extincteurs - groupe supplémentaire par jour	2 unités	0,00 €	20%	0,00 €
--	----------	--------	-----	--------

Référence: MEXT.SUPP

4 à 10 personnes par groupe - Programme de formation en pièce jointe- Générateur de flamme écologique- Extincteurs Co2 de formation- Extincteur EA de formation- Renseignement du registre de sécurité- Attestations de fin de formation

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Récapitulatif		
		Base HT	Total HT	Total TVA
20%	220,00 €	1100,00 €	1100,00 €	220,00 €
			Total TTC	1 320,00 €

Paiement

Établissement CIC
IBAN FR7610096180680004481700180
BIC CMCFRPP

Ce devis est valable 30 jours.

Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions générales de vente. Conditions de règlement : 30% à la commande, solde (70%) à la livraison

Date et signature précédées de la mention

« Bon pour accord »

Bon pour accord

Grans, le 06/11/2025

Le Maire, Philippe LEANDRI

dûment habilité par décision municipale n° 2025/86 du 05/11/2025

